REPUBLIQUE DU SENEGAL

Nº

/MFPRSP/DGFP/DGC/DENS/B10

M. Քարև - M. But - M. Foi Ministère de la Fonction publique et du Renouveau du Service public ALD

Objet: régularisation.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,

Vu la loi n°97-17 du 1er décembre 1997 portant Code du Travail, modifiée ;

Vu le décret n°74-347 du 12 avril 1974 fixant le régime spécial applicable aux agents non fonctionnaires de l'État, modifié;

Vu le dossier de l'intéressée,

DECIDE:

Article premier. - Est constaté, comme suit, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, l'avancement d'échelon de Madame Aïssatou WONE, institutrice adjointe décisionnaire de 1ère classe 2ème échelon, matricule de solde 638.777/D, hiérarchie C.2:

Ancienne situation		Nouvelle situation	
Grade-Echelon	Date d'effet	Grade-Echelon	Date d'effet
IAD 1°CL 2° ECH	02/10/2014	IAD 1°CL 3° ECH	02/10/2016

Article 2. – Madame Aïssatou WONE, institutrice adjointe décisionnaire de 1ère classe 3ème échelon, matricule de solde 638.777/D, hiérarchie C.2, titulaire du Certificat d'Aptitude pédagogique (CAP), session de 2013, est reclassée par référence au corps des instituteurs (I), hiérarchie B.3, au grade d'institutrice décisionnaire de 2ème classe 2ème échelon, pour compter de la date de signature de la présente décision.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

